

Dispositifs de soutien des entreprises face à la hausse des coûts gaz/électricité EN SYNTHÈSE

Je suis une TPE
 (Très Petite Entreprise : - 10 salariés et CA/Bilan <2M€)

Je suis une PME
 (Petite et Moyenne Entreprise :
 - 250 salariés et CA<50M€ /Bilan <43M€)
 et je ne suis pas filiale d'un groupe non
 assimilable à une PME

Je suis une ETI ou GE
 Entreprise de Taille Intermédiaire (entre 250
 et 5000 salariés) ou Grande Entreprise
 Ou une PME filiale d'ETI ou GE

Puissance compteur
< ou = 36Kva

Puissance compteur
> 36Kva

Contrat au TRVe
 (Tarif Réglementé de vente)

**Contrat en offre
 de marché (OM)**

Bouclier Tarifaire
 Limitation de la hausse à 15 %

Bouclier Tarifaire

Amortisseur électricité
 Prise en charge de la différence entre le Prix contrat au MWh et 180€
 sur 50 % des volumes consommés dans la limite de 320€/MWh.

**Prix garanti (230€ hors taxe et hors
 TURPE ou de 280€ hors taxe mais
 avec TURPE)** en moyenne annuelle pour les
 contrats souscrits ou renouvelés en 2022

Accès des TPE/PME au guichet AGE en plus de l'amortisseur si critères AGE encore atteints à réception de facture

**GUICHET d'AIDE
 GAZ/ELECTRICITE**
 (dit guichet AGE)

- *Aide classique plafonnée à 4M€ :**
 => Le prix de l'énergie pendant la période de demande d'aide a augmenté de 50 % par rapport au prix moyen annuel payé en 2021
 => Les dépenses d'énergie pendant la période de demande d'aide représentent plus de 3% du CA sur la même période 2021
- *Aide renforcée à 50M ou 150M€ :**
 => Le prix de l'énergie pendant la période de demande d'aide a augmenté de 50 % par rapport au prix moyen annuel payé en 2021
 => Les dépenses d'énergie en 2021 représentent plus de 3% du CA 2021 ou dépenses énergie S1 2022 >6 % CA S1 2022
 => un EBE négatif ou en baisse de 40 %

Bouclier (pour les entreprise en contrat OM), Prix garanti 280€/MWh, Amortisseur : Pour en Bénéficiaire, **une seule démarche**
Adresser l'attestation sur l'honneur à son fournisseur d'énergie avant le 31/03/2023

Demande à Faire à réception de facture Gaz et électricité
sur impots.gouv.fr
 Déjà disponible sur 2022 / prorogée en 2023